



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pont de Salars, le 2 mars 2021.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Pays de Salars : exprimez-vous !

Afin de se doter d'une vision à long terme, la Communauté de Communes du Pays de Salars a lancé début 2019 son **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**.

Ce document d'urbanisme :

- Traduira l'ambition intercommunale et la politique de tous les élus pour harmoniser et organiser l'aménagement des 9 communes-membres pour toutes les thématiques qui concernent la vie quotidienne (habitat, équipements et services, développement économique, mobilités, environnement, etc.).
- remplacera tous les autres documents d'urbanisme locaux actuellement en vigueur. Il sera alors le document de référence unique pour instruire les autorisations d'urbanisme (permis de construire et autres).

Tout au long de ce processus, des modalités de concertation sont prévues afin de permettre aux habitants et aux usagers d'accéder aux informations relatives au projet de PLUi et de formuler des observations et des propositions. Les documents sont disponibles sur le site internet Levezou.fr : <https://www.levizou.fr/comprendre-le-levizou/le-levizou-samenage/planifier/plui-pays-de-salars/>

Jusqu'à l'arrêt du projet prévu en mai prochain, le public peut faire connaître ses observations en les consignant :

- dans un registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de communes (à Pont de Salars)
- dans chacune des mairies, aux heures et jours habituels d'ouverture des lieux.
- les adresser par courrier postal,
- ou bien par courrier électronique à l'adresse spécifique : plui.paysdesalars@laposte.net

Contact Presse

Communauté de Communes du Pays de Salars
34 Avenue de Rodez- 12290 PONT DE SALARS
Tél. 05.65.74.39.72 - Courriel : contact@paysdesalars.fr